

A MUNDIACCIA

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 000 Euros

Siège social : Immeuble Mattei - Les 4 Chemins

Rue Giudice de Cinarca

20137 PORTO-VECCHIO

981 727 175 RCS AJACCIO

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois Juillet à quinze heures ;

Les associés de la Société **A MUNDIACCIA**, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social sur convocation faite par la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Madame Claudine MATTEI, préside la séance en qualité de Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la Présidente permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 100 actions, sur les 100 actions composant le capital social.

La Présidente constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le rapport de la Présidente ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des Mandataires ;
- les copies des lettres de convocation;

Puis la Présidente déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

CM PR

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce ;
- En cas de dissolution de la Société, désignation d'un Liquidateur et détermination de ses pouvoirs et obligations ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

La Présidente donne lecture de son rapport.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, l'assemblée générale extraordinaire délibérant par application de l'article L 225-248 du Code de commerce et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 25 Juin 2025, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide la dissolution de la Société à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, ayant obtenu :

- voix pour : 0
- voix contre : 100

n'est pas adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

Compte-tenu du rejet de la première résolution et de la décision de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital, l'assemblée générale constate qu'il n'y a pas lieu de nommer un ou plusieurs liquidateurs à l'effet de réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde disponible entre les associés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CM DS

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés.

Claudine MATTEI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Claudine', with a long horizontal stroke extending to the right.

Don-Paul SAULI

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Don-Paul', with a large, sweeping loop at the beginning.